



CONVENTION DE PRÊT AUX COLLECTIVITÉS

La Bibliothèque Municipale de Schweighouse-sur-Moder

1 rue du faubourg

67590 Schweighouse-sur-Moder

Tél. : 03 88 72.59.70

E-mail : bibliotheque@mairie-schweighouse.fr

Représentée par M. Philippe Specht, maire

Et

Intitulé de la structure :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél :

Représentée par :

Nom et Prénom :

Fonction :

Conviennent d'un prêt gratuit de documents écrits à la Bibliothèque Municipale Ferdinand de Furst de Schweighouse-sur-Moder.

Article 1

Une carte d'abonnement est délivrée à :

Nom Prénom

Fonction

Mail :

Cette carte lui permet d'emprunter **60 documents** pour une durée maximale de **60 jours**.

Une exclusion juridique de prêt aux collectivités touche les documents sonores, audiovisuels et numériques.

Article 2

L'utilisation de cette carte est **uniquement à usage professionnel**.

Article 3

Le titulaire de la carte est responsable des documents et **s'engage à les restituer en bon état et dans les délais fixés**.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, le titulaire de la carte doit assurer son remplacement ou son remboursement selon les tarifs fixés par délibération municipale.

A Schweighouse-sur-Moder, le.....

Responsable de la structure

le Maire
Philippe Specht